



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 septembre 2025

Objet de la délibération

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT RELATIF A L'EXPLOITATION DU MULTI ACCUEIL LA MAISON BLEUE

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Françoise CÉREZ pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , André HARTEREAU pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jean-François LE CORFF pouvoir à Roselyne MALARDÉ , Gwendal HENRY pouvoir à Julian PONDAVEN , Yves DOUAY pouvoir à Nadia SOUFFOY , Guillaume KERRIC pouvoir à Frédéric TOUSSAINT , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Pascal LE LIBOUX .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

N° 2025.09.008

**Service Commande Publique Assurances
Contentieux**

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Par délibération n° 2024.04.016 du Conseil Municipal en date du 25 avril 2024, la Ville a attribué la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du multi-accueil à Hennebont, accueillant 50 enfants sur deux sites, pour une durée de 5 ans à la société La Maison Bleue.

L'un des sites d'accueil, à savoir La Petite Planète, avait subi un incendie en mars 2024. Suite au sinistre, rendant le site inexploitable, la Ville a décidé de mettre à disposition du concessionnaire une structure modulaire afin de maintenir le service pendant les procédures d'expertises en assurance et les travaux de réparation.

Compte tenu des injonctions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du niveau d'exigences de la collectivité sur la qualité d'accueil des enfants, il a été décidé, avec l'accord du concessionnaire La Maison Bleue, de procéder à la fermeture du modulaire, solution mise en place initialement à titre provisoire le temps de la gestion du sinistre.

En effet, la procédure assurantielle est plus longue que prévue, et la collectivité dispose d'aucune visibilité sur la clôture des procédures d'expertise ni, par extension, de la réception des travaux de réhabilitation, plus de 15 mois après le sinistre.

Un avenant au contrat doit acter l'interruption de l'exécution du service pour la partie La Petite Planète pour une durée d'un an renouvelable en conséquence de la fermeture du site d'accueil initial et de la structure modulaire sur prescription de la PMI, et en établir les modalités.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet d'avenant qui, n'impliquant pas une incidence financière en plus-value pour la collectivité, ne doit pas être soumis préalablement à la Commission de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L1411-6 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2024.04.016 du Conseil Municipal en date du 25 avril 2024,

Vu la délibération n° 2024.09.005 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024,

Vu la notification du contrat de DSP à la société La Maison Bleue en date du 5 juillet 2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1er et 15 septembre 2025,

Vu la présentation du dossier en Commission « Vie » en date du 11 septembre 2025,

Vu le projet d'avenant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le projet d'avenant n° 2 dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du multi-accueil à Hennebont.
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 et tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 2 abstentions** (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr